



Conditions et délai d'un congé pour habiter

Par **MarionSim**, le **22/06/2015** à **14:09**

Bonjour,

Je fais entrer dans ma location de nouveaux locataires à la fin de la semaine. Le bail est déjà signé. L'état des lieux n'est pas fait. Hors, suite à une épreuve personnelle, je vais me retrouver sans logement et je souhaite récupérer la location pour y habiter. Comment cela se passe-t-il et dans quel délai ?

Je vous remercie de votre attention